PISEAU II Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)

1. Intitulé de la composante : Gestion des eaux souternaires
2. Nom du projet : Brischla 3 :
3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu) : Gafés - Sened:
4. Maître de l'ouvrage : CRDA:
5. Nom et Adresse de l'Entrepreneur : E. H. Tourne

6. Cocher dans le tableau, le (s) sous projet (s) objet de ce criblage :

Gestion des Eaux Souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)		Conservation et		Alimentation en Eau	
Forage profond > 700		Création de PI < 100 ha avec		Protection des sols		Potable (AEP)	
m		eaux conventionnelles		Assainissement	T	Création des AEP	
Forage profond < 700	1.	Création des PI > 100 ha avec	-		1.		
30011	×χ	eaux conventionnelles		Amélioration de STEP	1.	Utilisation des citernes	
Forage géothermiques		Réhabilitation/modernisation	_		1 1		
-3.		des PI > 100 ha		Autres (à définir)		Réhabilitation des	
njection des EUT		Réhabilitation /modernisation			~ ~	reseaux pour la GDA	
ans les nappes hréatiques	10.	des PI < 100 ha		ng min Salahaw S		Réhabilitation des réseaux pour le :	
* -		Réhabilitation des grands Pls >				transfert à le SONEDE	
1 37.57	.	100 ha		Te Wheat		Autres (à definir)	
utres (à définir)	NJ.	Assainissement/drainage	-				
		Réhabilitation des PI avec des EUT	+		-1		
		Création des PI avec des EUTs	+	1		process parts of	

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable (Oui/Non). Dans le cas où l'impact est applicable (Oui), transposer dans la 3^{ième} sous colonne « pondération », le même chiffre indiquée dans la 2^{ième} sous colonne « échelle de pondération ». Au cas où l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il est à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des effets prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux : faible, moyenne, forte (échelle de pondération de l'à 3).

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?		Pondération	1 1 5
1.		Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
2	archéologique protégé par la législation Tunisienne?	Non	3	0
3	localement par les wilayas ou les communes? Augmentera la salinité des sols de plus de 2000.	Nm	2	0
4 5	Est située déià sur une nappa phréati	Nm	3	0
6	accessible aux utilisateurs à l'avai du DI o	Nm	3 2	0
	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	Nm	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement?	oui	1	1
	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	De la	1	4
	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	ou'	1	1
1	Génèrera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ? Peut être une cause de maladie hydrique pour les	Nm	3	0
2 (Consiste en 2-3 forages profonds qui puissant du PI?	Non	2	0
I	nême nappe (à l'exception des nappes du Sud)? Total pondération	Ou	2	2

NB: Résultats du Criblage

Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une tiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise

Si le total de la pondétation est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'attenuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

A MAXIMEN	. Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets	Applicable
1	est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	(Oui/Non) •
- 1	auta un impaci sur l'accès des nonulations le sales à l	eu
-	sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics?	Nm.

Si les critères 1 et/ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique 4.12 de la Banque mondiale relative à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économiques.

D	
Bureau d'Etudes ou Consultant	CEDA
	Chef de la division d'hydraulique
\$ T	or d'equipement rural
et e	Moumni Lahmedi
, le,	